



Bruxelles, le 4 novembre 2022
(OR. en)

Dossier interinstitutionnel:
2022/0327(NLE)

13950/22
COR 1

VISA 166
MIGR 313
COASI 187

NOTE POINT "I/A"

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents (2 ^e partie)/Conseil
Objet:	Décision du Conseil concernant la suspension totale de l'application de l'accord entre l'Union européenne et la République du Vanuatu relatif à l'exemption de visa de court séjour – Adoption

À la page 2 du document ST 13950/22, le point 4 doit se lire comme suit:

- 4 Compte tenu de ce qui précède, le Comité des représentants permanents est invité à recommander au Conseil d'adopter, en point "A" de l'ordre du jour d'une prochaine session, la décision susvisée du Conseil, dont le texte, mis au point par les juristes-linguistes, figure dans le document 13631/22 + **COR 1**.

La décision du Conseil sera publiée au Journal officiel conformément aux règles applicables.